

Fables de Mouches & rats d'archives

J.F. « Maxou » HEINTZEN, La Chavannée / Université de Cherchologie du Centre / C.D.M.D.T. 03

Crime et complainte, Bourbonnais, 1863

Demanda. — On a t'émé sur vous une complainte sur l'exécution
d'une personne qui en avait fait mourir beaucoup d'autres. Quand
et pourquoi vous étiez-vous procure cette complainte ?

Réponse. — C'est à la fois de Moulins, je ne sais plus à
quelle époque, mais c'était antérieurement à la mort de Duvoyez.
J'en ai acheté un exemplaire, parce que j'ai vu beaucoup
d'autres personnes en acheter.

Demanda. — En l'achat et en conservant cette complainte, ne pensez-
vous pas que si vous faisiez parler de vous pour une action
antiféministe, on ferait ainsi une complainte sur vous ; cette
pensée ne vous flatterait-elle pas ?

Réponse. — Ça ne se peut pas, moi qui ai tué Duvoyez.

Transcription n° 91

Demande. – On a trouvé sur vous une plainte sur l'exécution d'une personne qui en avait fait mourir beaucoup d'autres. Quand et pourquoi vous étiez-vous procuré cette plainte ?

Réponse – C'était à la foire de Meaulne, je ne sais plus à quelle époque, mais c'était antérieurement à la mort de Duverger, J'en ai acheté un exemplaire parce que j'ai vu beaucoup d'autres personnes en acheter.

Demande – En lisant et en conservant cette plainte, ne pensiez-vous pas que si vous faisiez parler de vous par une action extraordinaire, on ferait aussi une plainte sur vous ; cette pensée ne vous flattait-elle pas ?

Réponse – Ce n'est pas moi qui ai tué Duverger.

Commentaire n° 91

On aura vite compris, à la lecture de ce document-là, qu'il ne s'agit pas d'une discussion entre bons amis, mais bel et bien d'un interrogatoire, mené le 3 avril 1863, par François-Julien Bergounoux, juge d'instruction près le tribunal de première instance de l'arrondissement de Montluçon. Ce document est extrait d'un dossier d'assises relatif à un procès pour meurtre (A.D. Allier, 2U 131). L'inculpé est *Pernier Édouard, âgé de dix-neuf ans, sabotier, demeurant au Brethon [...] sachant lire et écrire*. On lui reproche l'assassinat d'un de ses camarades, Antoine Duverger, âgé de douze ans, au retour d'une ribote un peu trop arrosée à Hérisson (Allier).

Cette affaire, racontée dans un ouvrage compilant diverses affaires criminelles bourbonnaises¹, a attiré mon attention, car une retranscription partielle d'un interrogatoire fait apparaître que la victime et son assassin étaient partis à Hérisson *pour y acheter des cordes de vielle*. Désirant en savoir plus long sur ce point (il est difficile de trouver de bons magasins pour se fournir de ce type d'accessoires encore aujourd'hui !), je suis allé consulter les pièces du dossier. Bien m'en a pris.

Avant de lire l'extrait transcrit ci-dessus, j'avais déjà noté qu'un témoin avait certifié avoir entendu passer sur la route *quelqu'un qui chantait une plainte* : c'était Édouard Pernier, peu après son forfait. Le 4^e interrogatoire du prévenu éclaire un peu cette histoire de plainte, mettant en lumière la psychologie de l'accusé et la subtilité du juge d'instruction : et si ce jeune criminel n'avait tué son camarade que pour devenir célèbre, que l'on parle de lui ? La réponse sibylline faite par Pernier m'incite à penser que le magistrat a touché juste.

En plein XIX^e siècle, nous trouvons donc là l'expression de la force des médias. Il ne s'agit que de feuilles volantes de chansons, et pas encore de télévision, ou de journaux à sensations, mais l'effet est le même : l'aspiration de certains à une célébrité fugace, ces fameuses quinze minutes prédites par Andy Warhol. Nous ne saurons jamais si la plainte que chantait Édouard Pernier une fois son crime accompli était celle que l'on a trouvée dans ses poches, et il ne semble pas qu'un *canardier* de province n'en ait écrit une à son sujet...

En tout cas, cette anecdote me renforce dans l'intérêt que je porte à ces répertoires méconnus : les plaintes criminelles ne sont pas à proprement parler des productions populaires, mais le petit peuple se les approprie, les éloigne parfois de leur support initial (des plaintes initialement imprimées sont ensuite transmises oralement) et les consomme avidement. L'usage fait de la « littérature du pauvre » par ses lecteurs intéresse au plus haut point sociologues et historiens : les procédures de « braconnage » (pour reprendre le mot de Michel de Certeau) à l'intérieur des objets culturels mis à disposition font qu'on ne peut prévoir quelle sera la réception réelle d'un média par la foule. Et une « sous-littérature », telle que ces plaintes criminelles à la versification approximative, peut tout à fait provoquer, chez ses lecteurs et ses auditeurs, de réelles émotions, ainsi que l'émergence d'un imaginaire riche, et somme toute nécessaire à chaque individu.

Depuis plus de dix ans, j'ai considérablement « creusé » ce dossier des plaintes criminelles, en particulier la longue période, entre 1870 et 1940, correspondant à leur lente extinction. J'en conviens, ce répertoire n'est pas traditionnel, car daté et rapidement périmé, cependant il existe une vraie « tradition chansonnière » en France.

¹ MANIVIÈRE Guy, *Deux siècles d'affaires criminelles en Bourbonnais, 1783-1974*, chez l'auteur, Saint-Félix, s.d.

Désormais l'on dispose d'une base de données en ligne – <https://complaintes.criminocorpus.org/> – interrogeable en particulier à partir d'une carte interactive vous permettant de traquer les crimes chantés survenus près de chez vous. Et bientôt l'on pourra lire un ouvrage – *Chanter le Crime, Canards sanglants & Complaintes tragiques* – dont la parution est pour l'heure (été 2020) retardée en raison de quelques bouleversements sanitaires...

Mots-clés

Bourbonnais / XIXe / Chanson / Justice / Manuscrit / Violence